

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL – Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : GARRET Jean-Eric – BIGAY Thierry – GARRET Jean-Louis - BELLERITZ Jean-Yves - BONJEAN Florence CORROIS Laurent – COURTY Chantal – LEFORT Jérôme – MERLE Jean-Marcel – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël

Absents excusés (ayant donné procuration) : GOETZ Marie-Laure (procuration à Jean-Eric GARRET) – POILLERAT Caroline (procuration à COURTY Chantal)

Absent excusé : PONSON Damien

### **1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2021 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté	-95 001,88€
Dépenses d'investissement	323 614,31€
Recettes d'investissement	275 920,58€
Résultat de l'exercice	-47 693,73€
Résultat à affecter (001)	-142 695,61€
Restes à réaliser 2021	52 610,00€
Besoin de financement (1068)	75 715,65€

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté	18 043,10€
Dépenses de fonctionnement	369 560,00€
Recette de fonctionnement	427 232,55€
Résultat de l'exercice	57 672,55€

Résultat de clôture	75 715,65€

### **BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

Résultat antérieur reporté	33 931,58€
Dépenses d'investissement	54 921,66€
Recettes d'investissement	50 063,09€
Résultat de l'exercice	-4 858,57€
Résultat de clôture à affecter (001)	29 073,01€

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultat antérieur reporté	19 983,01€
Dépenses de fonctionnement	105 438,32€
Recettes de fonctionnement	118 358,15€
Résultat de l'exercice	12 918,83€
Résultat de clôture à affecter (002)	32 902,84€

Monsieur Jean-Marcel MERLE, doyen de séance, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les comptes administratifs 2021 présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, 13 voix POUR, le Conseil Municipal adopte le compte administratif pour le budget principal et le budget eau-assainissement 2021 et déclare toutes les opérations définitivement closes.

## **2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

Après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 et sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents déclare que les comptes de gestion, pour l'exercice 2021, établis par le Trésorier, visés et certifiés conformes par Monsieur le Maire, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif fait apparaître, à la fin de l'exercice, un résultat global de 75 715,65€ en section de fonctionnement.

Il est décidé d'affecter cette somme à la section d'investissement.

### **4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif fait apparaître, à la fin de l'exercice, un résultat global de 32 902,84€ en section de fonctionnement.

Il est décidé d'affecter cette somme à l'excédent de fonctionnement.

### **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les nouveaux taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir repris connaissance des taux de l'année précédente, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022.

	Taux 2021	Taux de référence 2022	Taux votés	Base imposition 2022	Produit de référence
Taxes foncières bâties	33,13%	33,13%	33,13%	564 500	187 019
Taxes foncières Non bâties	106,37%	106,37%	106,37%	62 500	66 481
T.H. résidences secondaires					13 383
Allocations compensatrices					10 000
Contribution coefficient correcteur					- 50 584
Montant total 2021					226 299

### **6. VOTE DU BUDGET GENERAL ANNÉE 2022**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Montant Budget Primitif 2022 = 440 603,00€**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2022**

CHAPITRES	BP 2022
011 – Charges à caractère général	121 500,00€
012 – Charges de Personnel	190 000,00€
014 – Atténuations de produits	1 000,00€
65 - Autres charges de gestion courante	60 850,00€
66 – Charges financières	3 350,00€
67 – Charges exceptionnelles	650,00€
023 – Virement à l'investissement	56 903,00€
042 – Opérations d'ordre	6 350,00€
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>440 603,00€</b>

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2022**

CHAPITRES	BP 2022
013 – Atténuation de charges	2 000, 00€
70 – Produits des services	21 995,00€
73 – Impôts et taxes	255 064,00€
74 – Dotations et participations	116 044,00€
75 – Autres produits de gestion courante	32 000,00€
77 – Produits exceptionnels	3 500,00€
042 – Opérations d'ordre	10 000,00€
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>440 603,00€</b>

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à 116 044,00€ contre 113 488,32€ versées en 2021.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Montant Budget Primitif 2022 = 318 131,00€**

Dépenses :

- Fin de l'extension du cimetière communal : 13 100€
- Réfection de l'Église : 11 000€
- Révision du PLU : 8 000€

- Changement des menuiseries extérieures gîtes communaux : 36 000€
- Réfection toiture du local technique : 27 550€
- SIEG : 20 600€
- Installations de voirie (panneaux de rues + radar pédagogique) : 7 616€
- Acquisition de matériel technique : 4 279€
- Matériel de bureau / mobilier : 3 000€
- Réfection du Pont de Bonjean : 4 000€

État de la Dette :           \* capital : 29 077, 03€  
                                       \* intérêts : 2 877,88€

Capital restant dû au 01/01/2022 : 187 223,14€

Recettes :

Les subventions d'investissements prévues :

- DETR : 67 271,00€
- DSIL : 11 169,00€
- Département : 57 026,00€
- Région : 16 670,00€
- Amende de police : 1 875,00€

**7. VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT ANNÉE 2022**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Montant Budget Primitif 2022 = 148 400,00€**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2022**

CHAPITRES	BP 2022
011 – Charges à caractère général	40 400,00€
012 – Charges de Personnel	10 000,00€
014 – Atténuations de produits	884,00€
65 Autres charges de gestion courante	1 241,00€
66 – Charges financières	3 059,00€
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00€
023 – Virement à l'investissement	43 601,00€

042 – Opérations d’ordre	48 215,00€
<b>TOTAL</b>	<b>148 400,00€</b>

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2022**

CHAPITRES	BP 2022
70 – Produits des services	80 003,00€
75 – Autres produits de gestion courante	272,16€
77 – Produits exceptionnels	4 400,00€
042 – Opérations d’ordre	27 822,00€
002 – Résultat antérieur	32 902,84€
<b>TOTAL</b>	<b>148 400,00€</b>

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

**Montant Budget Primitif 2022 = 123 355,00€**

Dépenses :

Aucun gros projet pour l’année 2022 à ce budget

État de la Dette :      \* capital : 17 601,28€  
                                  \* intérêts : 3 345,60€

Capital restant dû au 01/01/2022 : 116 742,07€

Les budgets 2022 ont été votés à l’unanimité par le Conseil Municipal.

**8. AUGMENTATION DU TAUX DE LA TAXE D’ASSAINISSEMENT POUR 2022**

Vu la délibération en date du 19 novembre 2020 fixant le tarif de la taxe d’assainissement à 0,90€ le m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents :

- décide de fixer, pour l’année 2022, le taux de la taxe d’assainissement à 0,95€ le m<sup>3</sup>

**Prochain conseil municipal le lundi 16 mai.**